



53^{ème} COURSE DE COTE d'ABRESCHVILLER-ST QUIRIN (PEA)

18^{ème} COURSE DE COTE VHC TROPHEE DES NATIONS

Règlements particuliers sportifs

Mémorial Christophe HENRY,

25/26/27 avril 2025

L'association Sportive de l'Automobile Club de la Moselle organise les 25/26/27 avril 2025, avec le concours des Municipalités de Saint-Quirin et d'Abreschviller, sous le haut patronage de Monsieur le Président de la Région Grand Est, de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Moselle, et de Monsieur le Président de la Communauté de communes de Sarrebourg Moselle-Sud, une épreuve de compétition automobile Nationale PEA dénommée :

53^{ème} COURSE de COTE d'ABRESCHVILLER-ST QUIRIN (PEA)

18^{ème} COURSE DE COTE VHC et du TROPHEE DES NATIONS

Cette compétition compte pour : le Championnat de France de la Montagne 1^{ère} Division, le Championnat de France féminin de la Montagne, le Trophée du jeune espoir de la Montagne, le trophée Lionel Régal, le Championnat de France de la Montagne VHC, le Championnat des courses de côte Production et Compétition de la Ligue Grand Est du Sport Automobile.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est du sport automobile sous le numéro 3 en date du 03/01 2025, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 164 en date du 25/02 2025.

Adresse du secrétariat de l'épreuve jusqu'au 24 avril 2025 : M. Bernard VOGEL

Adresse : 21, Domaine de Largantier, 57155 MARLY, mail : bernard.vogel@hotmail.com, tél 06/80/03/28/48

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.



ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**1.1P. OFFICIELS****Compétition nationale**

Président du Collège des Commissaires :	M. Louis-Jean VILLARD	Licence n°12774	05/20
Commissaires Sportifs	M. Patrice COTTET	Licence n°8012	03/05
	M. Jean WAMBACH	Licence n°3030	03/06
	M. Jean-Charles BIDAL	Licence n°1625	03/05
	M. Bernard COUSIN	Licence n°6379	03/18
Directeur de course	M. Franck MADER	Licence n°187564	03/05
Directeur de course Adjoint	M. Véronique DUPAYS	Licence n°	03/23
Directeur de course Adjoint délégué au départ	M. David CLAUDE	Licence n°221403	03/08
Directeur de Course adjoint chargé du VHC	M. Daniel BLANQUIN	Licence N°1941	03/08
Directeur de course responsable Parc haut	M. Yves SEBILLOTTE	Licence n°2600	04/02
Directeur de course Parc scierie	M. Olivier DEVAUX	Licence n°1751	03/14
Commissaire technique délégué	M. Serge PEGOLOTTI	Licence n°6047	16/03
Commissaires Techniques	M. Marc CHARBONNEAU	Licence n°47435	03/22
	M. Gérard PROTOIS	Licence n°1906	03/21
	M. Denis DERCHE	Licence n°33547	03/14
	M. Andreas RAUSCH	Licence n°1098390	DMSB
	M. Daniel HAEFFELIN	Licence n°126179	03/22
Commissaire Technique délégué VHC	M. Jean-Claude CARRE	Licence n°13049	05/05
Médecins	Dr GUTZWILLER		
	Dr WIEDENKELLER		
Mise en place des moyens	M. Michel BILLAT		
Responsable de la zone de départ	M. Fabrice Van WONTERGHEM	Licence n°1183	03/14
Chargés des Relations avec les Concurrents	M. Bernard BUSSEREAU	Licence n°1503	03/06
	M ^{me} Elisabeth LOUIS	Licence n°1287	03/13
	M. Serge BLONDEL	Licence n°192219	03/23
Délégué aux concurrents VHC	M. Jean-Christophe LEROY	Licence n°5492	07/24
Délégué aux concurrents du Trophée des nations	M. Jean-Michel HENRY	Licence n°15551	03/08
Relations avec les médias	M. Marc HENRY	Licence n° 47944	03/99
Responsable des Commissaires	M. Cyril HABERMANN	Licence n°212897	03/06
Appel en pré grille	M. Paul-Alexandre SEGA	Licence n°141697	03/06
Chronométrateurs	M. Jean-Paul DURAND	Licence n°27683	05/03
	Mme Nancy GIETZENDANNER	Licence n°220615	03/18
	Mme Françoise FRANCHI	Licence n°214894	03/05
Observateur	M.	Licence n°	
Speakers	M. Pierre BARRE		
	M. Didier OHMER		
Classements	Patrick SOFT		
Sono	Sono France		
Secrétaire du meeting	M. Bernard VOGEL	Licence n°25203	03/06

Postes de commissaires : 17

Nombre de commissaires de route 34

1 extincteur à poudre ABC par poste, 20 extincteurs en réserve près la ligne de départ, 2 ambulances, dont 1 ASSU.

1 Equipe d'extraction, Extrak SMAB, Hervé Bailly + 2 personnes

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le jeudi 17 avril 2025 à Minuit, cachet de la poste faisant foi.

Publication de la liste des engagés le vendredi 18 avril 2025 à Minuit.

Vérifications administratives le vendredi 25 avril 2025 de 14h00 à 19h45, sous le chapiteau, au lieu-dit « la scierie » à Abreschviller. Un fléchage sera mis en place.

Vérifications techniques le vendredi 25 avril 2025 de 14h15 à 20h00 sous le chapiteau, au lieu-dit « la scierie » à Abreschviller. Un fléchage sera mis en place.

Il n'y aura pas de vérifications techniques et administratives le samedi 26 au matin.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : **samedi 26 avril à 8h00 et affichage des ordres de départ à la course (Série A-Série B).**

Briefing des commissaires et chefs de poste : **samedi 26 avril à 7h00 sous le chapiteau servant à la restauration à la Maison d'Enfants de Lettenbach.**

Essais : Deux essais chronométrés

Deux essais chronométrés le **samedi 26 avril 2025** à partir de 8h00, (dans l'ordre décroissant des N°) de 8h00 à 11h00 et de 12h00 à 15h00.

Un briefing écrit sera remis lors des vérifications administratives contre élargement, celui-ci fait office de briefing oral.

Course : 3 montées

- 1^{ère} montée le samedi 26 avril à la suite de la dernière séance d'essais chronométrés de l'épreuve moderne et avant 16h, (VHC, trophée des nations et concurrents étrangers)
- 1^{ère} montée CFM dimanche 27 avril à partir de 8h30 (sauf VHC, trophée des nations et concurrents étrangers)
- 2^{ème} montée le dimanche 27 avril à partir de 11h30 (VHC+CFM+Trophée des nations)
- 3^{ème} montée le dimanche 27 avril à partir de 15h00 (VHC+CFM+Trophée des nations)

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés via l'application « FFSA Live ».

Podium Championnat : le dimanche 27 avril à la fin de la troisième montée de course, sur la ligne de départ, pour les premiers de chaque série.

Remise des prix complète sous le chapiteau du parc de la scierie.

Les chèques correspondant aux prix prévus par le règlement seront envoyés à chaque pilote.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : vendredi 25 avril à 20h00 à l'annexe de la Maison d'Enfants de Lettenbach.

Les réunions suivantes seront déterminées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le vendredi 25 avril 2025 de 14h00 à 19h45, sous le chapiteau au lieu-dit « la scierie ». Des convocations individuelles seront envoyées aux concurrents. Les concurrents devront obligatoirement se présenter à l'heure qui sera fixée par convocation, ils devront être en possession de la

fiche d'homologation correspondant à leur voiture, du passeport technique (pour les concurrents français) et des titres de circulation de leur voiture.

Vérifications techniques le vendredi 25 avril 2025 de 14h15 à 20h00 au lieu-dit la scierie, un fléchage sera mis en place

Vérifications nécessitant un démontage se reporter à l'ART 1.3.1 du Règlement CFM.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français). Ainsi que l'autorisation de leur ASN pour les concurrents étrangers.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle **soit le vendredi 25 avril 2024 à 20h00. Rappel : il n'y aura pas de vérifications techniques et administratives le samedi 26 au matin.**

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la 1^{ère} réunion est fixée au **vendredi 25 avril 2025 à 20h00. Les autres réunions sont à la discrétion du Président du Collège.**

Pesage des voitures libre ou obligatoire, à l'entrée du parc 1 dit « de la scierie » pendant les vérifications techniques, et pendant toute la durée de la course.

Dans le cas de prêt et/ou location du véhicule, obligation de présenter l'autorisation écrite du loueur et/ou propriétaire de la voiture autorisant la participation à cette compétition.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Timing : L'épreuve VHC de doublure, et les concurrents du Trophée des Nations partiront avant les concurrents du CFM à chaque montée, sauf pour la 1^{ère} montée Dimanche 27 avril 8h30.

Navettes : Des navettes seront mises en place du parc 1 dit « de la scierie », à la grille de départ à Lettenbach, (maximum 2 mécaniciens par voiture engagée).

Parc concurrents :

L'ensemble des concurrents, toutes catégories confondues, sera installé sur parc de la scierie, il n'y aura pas d'autre parc. Le parc sera ouvert à partir du mercredi 23 avril 2025. Une personne de l'organisation accompagnera chaque concurrent et lui désignera sa place.

Les concurrents seront placés en « pré-grille » au parc dit « de la scierie ». Ils traverseront ensuite **dans cet ordre** le village d'Abreschviller en convoi, sous escorte motorisée à l'avant et à l'arrière et à vitesse modérée.

Les conducteurs seront appelés par les commissaires des parcs et devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet.

Les concurrents pourront être alimentés en électricité en se branchant aux prises de 16 ampères pour deux concurrents, installées au bas des pylônes qui supportent les panneaux de cellules photo voltaïques.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mme Patricia BILLAT, rue principale, 57870 WALSCHEID, adresse mail : ecuriedudonon@gmail.com,

Tél 06 81 93 38 51.

Les droits d'engagement sont fixés à **630€**, réduits à **315€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, à **260€** pour les concurrents inscrits à l'année au CFM. Tarif préférentiel de **200€** réservé aux concurrents licenciés à l'ASAC Moselle et aux concurrents étrangers du Trophée des Nations.

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des droits d'engagement, chèque rédigé à l'ordre de l'ASAC Moselle, ou virement bancaire.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus individuellement de cette décision.

Engagements reçus jusqu'au : jeudi 17 avril 2025 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Publication de la liste des engagés : Vendredi 18 avril 2025.

Le montant de l'engagement pourra être versé par virement sur le compte suivant, libellé à l'ordre de l'ASAC MOSELLE

IBAN : FR76 1027 8054 3200 0200 9154 566

BIC : CMCIFR2A

Code banque : 10278

Numéro de compte 00020091545 66

Code guichet : 05432

3.3P LAISSEZ-PASSER

Les organisateurs attribueront à chaque pilote régulièrement engagé et prenant part à l'épreuve : 1 bracelet "pilote", 2 bracelets "mécanicien" et 1 bracelet "accompagnateur".

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre total maximum de voitures admises est fixé à 190.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement du championnat de France de la Montagne.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) : **Région Grand Est, Département de la Moselle, Communauté de Communes de Sarrebourg Sud Moselle, Ville d'Abreschviller, Ville de Saint Quirin, MOTUL**

Publicité optionnelle :

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte d'Abreschviller-Saint Quirin a le parcours suivant : Départ à Lettenbach sur la D96, direction Saint Quirin, arrivée au lieu-dit « les Deux Croix ».

La course se déroulera en 3 montées OBLIGATOIRES, classement établi à l'addition des deux meilleurs temps. La non-participation à l'une ou plusieurs des trois montées devra être constatée par un commissaire technique.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Départ : sortie du hameau de Lettenbach, D96, 77m avant la borne kilométrique N°20

Arrivée : D96 au lieu-dit : « les Deux Croix », 23m après la borne kilométrique N°22

Pente moyenne : 5 %

Longueur du parcours : 2,100km

Modalités de retour au départ : 1/2 tour après l'arrivée et redescente par la route de la course, puis en convoi pour le retour vers le parc «de la scierie » sous escorte et à faible allure.

Parc de départ : Tous les concurrents seront installés au Parc 1, au lieu-dit « la scierie » à Abreschviller.

Modalités d'accès au départ :

Les concurrents seront placés en « pré grille » au parc dit « de la scierie ». Ils traverseront ensuite **dans cet ordre** le village d'Abreschviller en convoi, sur le CD 96, sous escorte motorisée à l'avant et à l'arrière et à vitesse modérée.

Les conducteurs seront appelés par les commissaires des parcs et devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet.

6.3P. FILE DE DEPART

Sur une file sur le CD 96 pour l'ensemble des concurrents à Lettenbach.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Il y aura un seul parc pour l'ensemble des concurrents : le parc dit « de la Scierie », à l'entrée d'Abreschviller. L'accès au départ se fera par le CD 96, en convoi, pour tous. Ce parc sera ouvert à partir du mercredi 23 avril.

Les concurrents pourront être alimentés en électricité sur le parc en se branchant aux prises de 230V et 16 ampères installées au bas des pylônes qui supportent les panneaux de cellules photo voltaïques. Une prise pour deux concurrents. En contrepartie, une somme de 10€ sera réclamée pour la consommation.

Les remorques devront être garées au lieu-dit « la scierie », dans le parc concurrents, un fléchage sera mis en place.

Dans le parc concurrents il est demandé à ces derniers :

De disposer d'un extincteur pour foyer A, B, C d'une capacité de 5kg minimum et ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans. De disposer sous chaque voiture de compétition une bâche étanche résistante aux hydrocarbures. Sa surface minimum devra être de 3 mètres sur 5 mètres. De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.

La pénalité pour défaut d'extincteur et ou de bâche dans le parc est de 200€ et/ou 400€.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire, 30 minutes à compter de l'heure d'affichage des classements provisoires, (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés se fera sur l'emplacement du concurrent dans le paddock. Interdiction de charger la voiture ou d'y effectuer une quelconque intervention avant la fin du délai de réclamation.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Il n'y aura pas de tableaux d'affichage installés. Les concurrents sont priés de télécharger l'application « FFSA live » et d'activer ensuite l'onglet « tableau d'affichage ». Tous les documents produits par le Collège des commissaires sportifs y figureront.

Des QR codes seront affichés dans les parcs et permettront l'accès aux documents figurant en ligne.

Les documents portés à la connaissance des concurrents sur l'onglet « tableau d'affichage » leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra à :

Lieu : rez-de-chaussée à l'Annexe de la Maison d'Enfants Spécialisée à Lettenbach, du vendredi 25 avril 2024 à 14h00, au dimanche 27 avril 202 jusqu'à 19h00.

Téléphone permanence n° **06 80 03 28 48**

Centre de secours le plus proche :

Lieu : CHG Saint Nicolas à SARREBOURG

Téléphone N° 03 87 23 24 25

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera remis lors des vérifications administratives contre émarginement, celui-ci fait office de briefing oral.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Procédure de départ : feux tricolores

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Il est interdit aux pilotes de chauffer les pneumatiques avant le départ, mécaniquement par déplacement de leur véhicule, ou par quelque autre moyen que ce soit, **DANS LA ZONE COMPRISE ENTRE LA SORTIE DES PARCS ET LA LIGNE DE DEPART**. L'utilisation de couvertures chauffantes ou de tout dispositif analogue, n'est autorisée que dans les parcs concurrents officiels et sont interdits entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

	GÉNÉRAL série A	GÉNÉRAL série B	GROUPE (si+de8)	CLASSE (àpartirde6)
1^{er}	500 €	500 €	530 €	265 €
2^{ème}	400 €	400 €	265 €	135 €
3^{ème}	300 €	300 €	135 €	
4^{ème}	200 €	200 €		
5^{ème}	100 €	100 €		
1^{ère} dame	265 €	265 €		
1^{er} jeune	265 €	265 €		

Coupes :

Les coupes et les prix sont cumulables.

Les groupes ayant moins de 2 partants ne percevront pas de prix.

De 3 à 4 partants, 135€ au 1^{er}

De 5 à 8 partants, 265€ au 1^{er} et 135€ au 2^{ème}

Pour les classes :

Si 2 partants, 70€ au 1^{er}, de 3 à 5 partants, 135€ au 1^{er} et 70€ au 2^{ème}

Les coupes seront distribuées de la façon suivante :

- 1 coupe au premier de chaque classe
- 1 coupe au premier de chaque groupe
- 1 coupe à la première féminine et au 1^{er} jeune (série A et série B)
- 1 coupe aux 3 premiers du classement général
- 3 coupes récompenseront des Commissaires de route par tirage au sort.

Les prix en espèces et les coupes sont cumulables.

Un podium se tiendra le dimanche 27 avril 2025 après la troisième montée de course sur la ligne de départ pour les trois premiers de chaque série A et B, et pour les concurrents du Trophée des Nations.

La remise des prix aura lieu sous le chapiteau dans le parc concurrents au lieu-dit « la scierie ».

La remise des prix pour les commissaires aura lieu le samedi 26 avril à 19h00, sous le chapiteau dédié à la restauration à la Maison d'Enfants de Lettenbach.

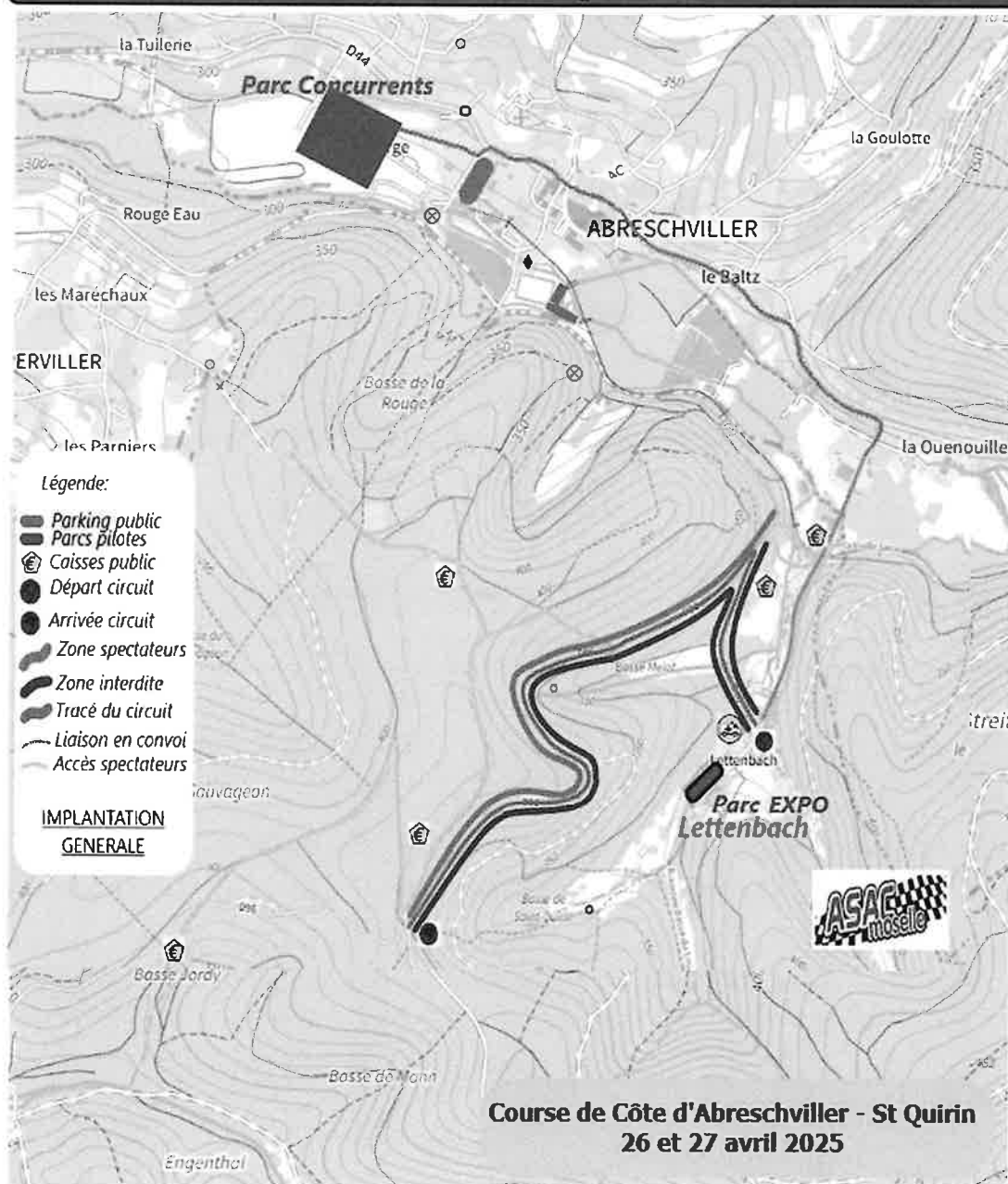
REMISE DES CHEQUES ET PALMARES

Les chèques correspondant au classement des concurrents, ainsi que le palmarès seront envoyés par courrier **au plus tard 15 jours après l'épreuve**. Pour les concurrents étrangers par virement, sous réserve de fourniture d'un RIB.

53^{ème} Course de Côte d'Abreschviller/St-Quirin

26 et 27 avril 2025

Plan de l'épreuve



NOTE:

- La liaison depuis le parc concurrent dit de « La Scierie » et la ligne de départ du circuit est réalisée par convois de plusieurs voitures encadrées par des commissaires motorisés de l'organisation sous les directives de la direction de course.



18^{ème} COURSE DE COTE VHC

Règlement particulier sportif

Mémorial Christophe HENRY,

25/26/27 avril 2025



L'association Sportive de l'Automobile Club de la Moselle organise les 25/26/27 avril 2025, avec le concours des Municipalités de Saint-Quirin et d'Abreschviller, sous le haut patronage de Monsieur le Président de la Région Grand Est, de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Moselle, et de Monsieur le Président de la Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud, une épreuve de compétition automobile Nationale PEA dénommée :

18^{ème} COURSE DE COTE VHC

Cette compétition compte pour : le Championnat de France de la Montagne 1^{ère} Division, le Championnat de France féminin de la Montagne, le Trophée du jeune espoir de la Montagne, le trophée Lionel Régat, le Championnat de France de la Montagne VHC, le Championnat des courses de côte Production et Compétition de la Ligue Grand Est du Sport Automobile.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est du sport automobile sous le numéro en date du 2025, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro en date du 2025.

Adresse du secrétariat de l'épreuve jusqu'au 24 avril 2025 : M. Bernard VOGEL

Adresse : 21, Domaine de Largantier, 57155 MARLY, mail : bernard.vogel@hotmail.com, tél 06/80/03/28/48

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. VH ORGANISATION

1.1P. VH OFFICIELS

Idem règlement particulier de l'épreuve nationale sauf :

Directeur de Course :	M. Daniel BLANQUIN	Licence n°1941 03/08
Commissaire Technique Responsable :	M. Jean-Claude CARRE	Licence n°13049 05/05
Chargé des Relations avec les Concurrents.	M. Jean-Christophe LEROY	Licence n° 5492 07/24

Un briefing écrit sera remis aux pilotes contre signature lors des vérifications administratives sous le chapiteau au lieu-dit « la scierie », le **vendredi 25 avril 2025 de 14h à 19h45**, un fléchage sera mis en place.

1.2P. VH HORAIRES

Essais : Deux essais chronométrés

Deux essais chronométrés le samedi 26 avril 2025 à partir de 8h00, (dans l'ordre décroissant des N°) de 8h00 à 11h00, et de 12h00 à 15h00.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **samedi 26 avril 2025 à 7H50**.

Course : 3 montées

- 1^{ère} montée le samedi 26 avril à la suite de la dernière séance d'essais chronométrés de l'épreuve moderne (VHC + trophée des nations)
- 2^{ème} montée le dimanche 27 avril à partir de 11h00 (VHC+CFM+Trophée des Nations)
- 3^{ème} montée le dimanche 27 avril à partir de 15h00 (VHC+CFM+Trophée des Nations)

1.2P. VH VERIFICATIONS

Vérifications administratives et techniques le **vendredi 25 avril 2025 de 14h00 à 19h45**, au lieu-dit « la scierie », un fléchage sera mis en place. Des convocations individuelles seront envoyées aux concurrents.

Vérifications nécessitant un démontage se reporter à l'ART 1.3.1 du Règlement CFM.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français). Ainsi que l'autorisation de leur ASN pour les Concurrents étrangers.

Dans le cas de prêt et/ou location du véhicule, présenter l'autorisation écrite du loueur et/ou propriétaire de la voiture autorisant la participation à cette compétition.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit le vendredi 25 avril 2025 à 20h00. Rappel : Il n'y aura pas de vérifications administratives et techniques le samedi matin.

ARTICLE 3P VH CONCURRENTS ET PILOTES

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : Mme Patricia BILLAT, rue principale, 57870 WALSCHEID, adresse mail : ecuriedudonon@gmail.com, Tél 06 81 93 38 51.

Le nombre total maximum de voitures admises est fixé à 190 toutes catégories confondues.

Le montant des droits d'engagement est fixé à **220€** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et réduits à **180€** pour les pilotes engagés à la saison à CFM CHALLENGE VHC.

Tarif préférentiel à **150€** pour les concurrents licenciés à l'**ASAC Moselle**.

Engagements reçus jusqu'au : Jeudi 17 avril 2025 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Publication de la liste des engagés : Vendredi 18 avril 2025.

Le montant de l'engagement pourra être versé par virement sur le compte suivant, libellé à l'ordre de l'ASAC MOSELLE :

IBAN : FR76 1027 8054 3200 0200 9154 566

BIC : CMCIFR2A

Code banque : 10278

Numéro de compte 00020091545 66

Code guichet : 05432

Tous les pilotes engagés dans une course de côte du Championnat de France de la Montagne VHC avec une voiture éligible, pourront prétendre marquer des points au dit Championnat.

Les pilotes titulaires d'une licence étrangère seront autorisés à comptabiliser des points aux classements du CFM VHC.

3.3P LAISSEZ-PASSER

Les organisateurs d'une épreuve comptant pour le Championnat de France de la Montagne VHC attribueront à chaque pilote régulièrement engagé et prenant part à l'épreuve : 1 bracelet "pilote", bracelet "mécanicien" et 1 bracelet "accompagnateur".

4.P VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 190 au total, modernes, VHC et Trophée des Nations.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC.

Sont admises dans un classement séparé ; les voitures du groupe Classic de compétition.

Les voitures de tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

▪ **Championnat de France de la Montagne VHC "Voitures de Production"** (*Voitures fermées - Série B*)
GROUPES : 1-2-3-4-5-A-N-B atmosphérique (périodes J1 et J2)

▪ **Championnat de France de la Montagne VHC "Voitures de Sport"** (*Voitures ouvertes-Série A*)
GROUPES : 6/7,8/9,C, D, E

▪ **Hors Championnat de France de la Montagne VHC** Les voitures du groupe Classic de compétition selon la réglementation

4.2P CARBURANTS-PNEUMATIQUES-EQUIPEMENTS

Les pneumatiques utilisés devront être conformes à l'annexe K, en fonction de la période de la voiture.

Il est interdit aux pilotes de chauffer les pneumatiques avant le départ, mécaniquement par déplacement de leur véhicule, ou par quelque autre moyen que ce soit, **DANS LA ZONE COMPRISE ENTRE LA SORTIE DU PARC ET LA LIGNE DE DEPART.**

L'utilisation de couvertures chauffantes ou de tout dispositif analogue, n'est autorisé que dans les parcs concurrents officiels et sont interdits entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

Les pneumatiques utilisés devront être conformes à l'annexe K, en fonction de la période de la voiture.

L'utilisation de couvertures chauffantes ou de tout dispositif analogue, n'est autorisé que dans les parcs concurrents officiels et sont interdits entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

4.3. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA

4.5P EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité

ARTICLE 5P. VH PUBLICITE

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire : **Région Grand Est, Département de la Moselle, Communauté de Communes de Sarrebourg Sud Moselle, Ville d'Abreschviller, Ville de Saint Quirin, MOTUL**

Publicité optionnelle :

ARTICLE 6P. VH SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P PARCOURS

La course de côte d'Abreschviller-Saint Quirin a le parcours suivant : Départ à Lettenbach, sur la D96, en direction de Saint Quirin, arrivée au lieu-dit « les Deux Croix ».

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course support.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sortie du hameau de Lettenbach, D96, 77m avant la borne kilométrique N°20

Arrivée : D96 au lieu-dit : « les Deux croix », 23m après la borne kilométrique N°22

Pente moyenne : 5 %

Longueur du parcours : 2,100km

Modalités de retour au départ : 1/2 tour après l'arrivée et redescente par la route de la course, puis en convoi pour le retour vers le parc «de la scierie » sous escorte et à faible allure.

Il y aura un seul parc pour l'ensemble des concurrents : Le parc dit « de la Scierie », ouvert à partir du mercredi 23 avril.

Les concurrents pourront être alimentés en électricité sur le parc en se branchant aux prises de 230V et 16 ampères installées au bas des pylônes qui supportent les panneaux de cellules photo voltaïques. Une prise pour deux concurrents. En contrepartie, une somme de 10€ sera réclamée pour la consommation.

Les remorques devront être garées dans le parc concurrents, un fléchage sera mis en place.

Modalités d'accès au départ :

Les concurrents seront placés en « pré grille » au parc dit « de la Scierie ». Ils traverseront ensuite **dans cet ordre** le village d'Abreschviller en convoi, sous escorte motorisée à l'avant et à l'arrière et à vitesse modérée.

Les conducteurs seront appelés par les commissaires des parcs et devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet.

Dans le parc concurrent, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de **200 € voire 400 € en leur absence.**

6.4P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final se fera dans la structure de chaque concurrent, pendant 30 minutes après l'affichage des classements provisoires.

6.5P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Il n'y aura pas de tableaux d'affichage installés. Les concurrents sont priés de télécharger l'application « FFSA live » et d'activer ensuite l'onglet « tableau d'affichage ». Tous les documents produits par le Collège des commissaires sportifs y figureront.

Des QR codes seront affichés dans les parcs et permettront l'accès aux documents figurant en ligne.

Les documents portés à la connaissance des concurrents sur l'onglet « tableau d'affichage » leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.6P. PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence se tiendra au rez-de-chaussée de l'annexe de la Maison d'Enfants Spécialisée de Lettenbach du vendredi 25 avril à partir de 14h00 au dimanche 27 avril jusqu'à 19 h00.

N° de tél : 06/80/03/28/48

Centre de secours le plus proche : CHG St Nicolas SARREBOURG Tel : +33 3 87 23 24 25

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS.

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Deux essais chronométrés : le samedi 26 avril de 8h00 à 16h00 (2 montées chronométrées).

Une montée d'essai chronométré de bout en bout, est obligatoire pour être autorisé à participer à la course.

Le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l'établissement de l'ordre des départs

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera remis lors des vérifications administratives contre émargement, celui-ci fait office de briefing oral.

7.3P. COURSE

Procédure de départ : feux tricolores.

Après l'arrivée, lors du retour de la zone de stationnement et du parc fermé vers le parc, tous les pilotes sont dans l'obligation de porter leurs ceintures de sécurité.

Le port du casque est obligatoire pour les pilotes de monoplaces et biplaces et il est recommandé aux pilotes **de voitures fermées**. De plus, il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord pour le trajet du retour. Toutes infractions à ces dispositions pourront entraîner des pénalisations de la part du Collège des Commissaires Sportifs.

1^{ère} montée : samedi 26 avril vers 16h00, dès la fin des essais chronométrés

2^{ème} montée : dimanche 27 avril à partir de 8h30 jusqu'à 11h00

3^{ème} montée : dimanche 27 avril à partir de 12h00 jusqu'à 15h00

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Il est interdit aux pilotes de chauffer les pneumatiques avant le départ, mécaniquement par déplacement de leur véhicule, ou par quelque autre moyen que ce soit, **DANS LA ZONE COMPRISE ENTRE LA SORTIE DU PARC ET LA LIGNE DE DEPART.**

L'utilisation de couvertures chauffantes ou de tout dispositif analogue, n'est autorisée que dans les parcs concurrents officiels et sont interdits entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

7.5P ESSENCE

Les concurrents doivent prendre leurs dispositions pour ne pas tomber en panne d'essence, même en cas de départs répétés suite à des interruptions. Il ne sera pas permis aux concurrents de retourner prendre un complément de carburant sous peine d'exclusion de la manche.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. VH CLASSEMENT

A l'issue des essais :

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps réalisé aux essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

A l'issue de la course :

La course se déroulera en 3 montées OBLIGATOIRES, classement sera établi à l'addition des deux meilleurs temps.

Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une montée de course devra être constatée par un commissaire technique. Pour prétendre à être classés, les concurrents devront effectuer au moins 2 montées de course.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en parc fermé pendant 30 minutes après l'affichage du classement provisoire dans le parc des concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou les camions.

Les voitures Classic de Compétition ne figureront dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

Le classement final s'effectuera sur le cumul des 2 meilleures montées de course.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- 1 Classement général des voitures de production (Cat. 1)
- 1 Classement voitures de compétition (Cat. 2)
- 1 Classement par classe
- 1 classement féminin
- 1 classement à l'indice de performance suivant la réglementation en vigueur,
- 1 classement série A et série B séparées,
- 1 classement hors championnat pour le groupe Classic de compétition selon la réglementation.

ARTICLE 10P. PRIX

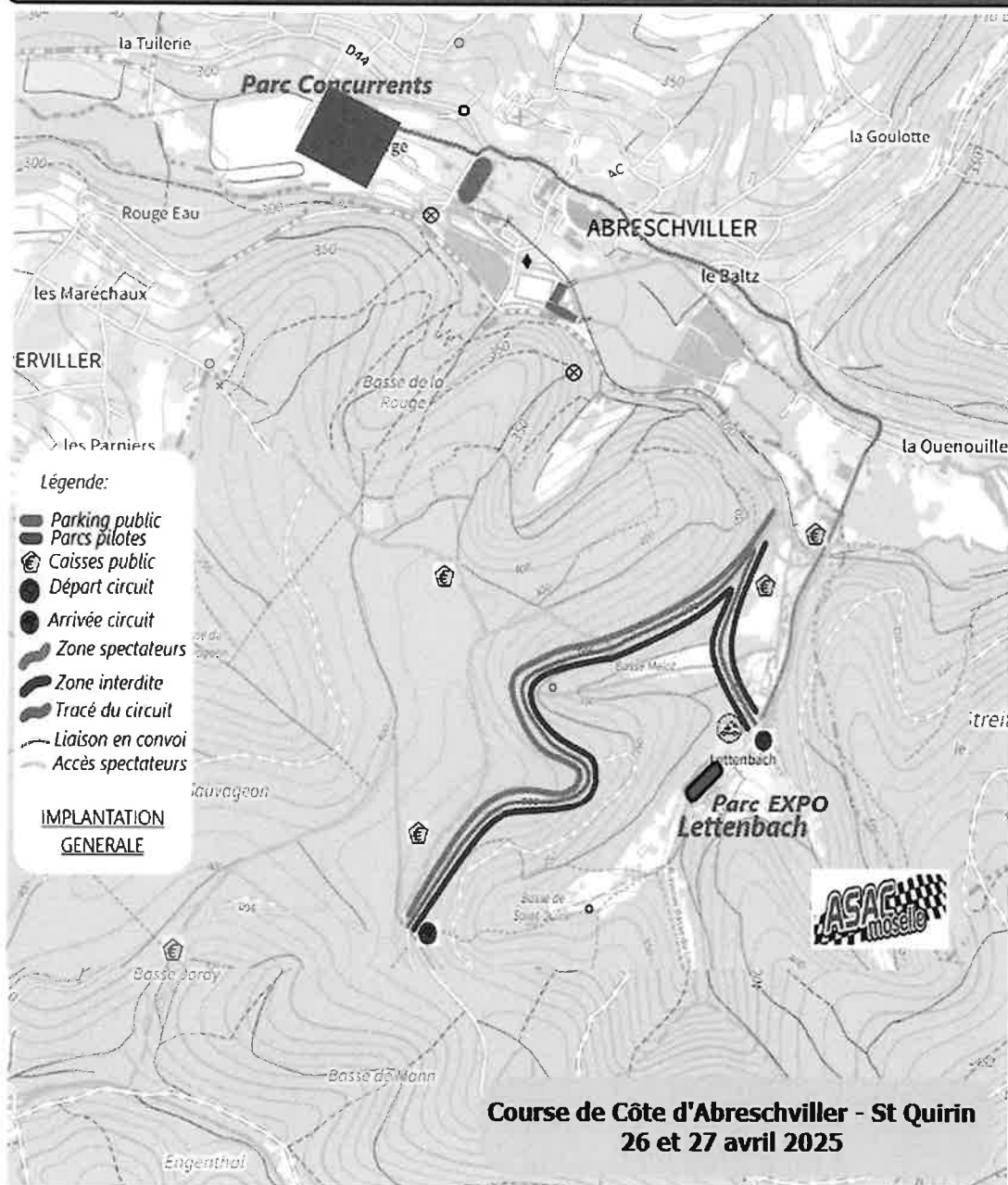
10.5p REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le dimanche 27 avril à l'issue de la course sous le chapiteau installé au parc dit « de la Scierie ».

53^{ème} Course de Côte d'Abreschviller/St-Quirin

26 et 27 avril 2025

Plan de l'épreuve



NOTE:

- La liaison depuis le parc concurrent dit de « La Scierie » et la ligne de départ du circuit est réalisée par convois de plusieurs voitures encadrées par des commissaires motorisés de l'organisation sous les directives de la direction de course.

Bernard VOGEL
Président de l'ASAC Moselle
21, Domaine de Largentier
57155 MARLY
Tél : 06 80 03 28 48
Mail : bernard.vogel@hotmail.com



Affiliée à la Fédération Française du Sport Automobile
Association Loi 1901

Marly, le 24 décembre 2024



à

FFSA
A l'attention de Monsieur le Président
de la Commission du Championnat de
France de la Montagne
32, avenue de New York
75781 PARIS Cedex 16

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de solliciter auprès de vous une dérogation pour longueur insuffisante, afin que la Course de Côte d'Abreschviller/Saint Quirin 2025 puisse avoir lieu, l'an prochain encore, dans le cadre du championnat de France de la Montagne 1^{ère} division. En effet, du fait de sa longueur de 2,1 km, cette épreuve ne respecte pas les 2,5 km réglementaires obligatoires pour figurer à ce championnat.

En espérant une réponse favorable de votre part, veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Association Sportive
de l'Automobile
Club de la Moselle

21 Domaines de Largentier
57155 MARLY
Tél : 06 80 03 28 48
Mail : bernard.vogel@hotmail.com

Bernard Vogel
Président de l'A.S.A.C. MOSELLE